

DÉCISION MUNICIPALE

2023- 85

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MODULAIRE DANS LA COUR DE L'ECOLE PAUL BERT A COUËRON (44) – APPROBATION D'AVENANT N°2 DU LOT 1

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22.

Vu les articles R.2123-1 et R. 2123-4 à 2123-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ouverte.

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé.

Vu la décision municipale n°2022-60 en date du 9 août 2022 attribuant les marchés de travaux de construction d'un bâtiment modulaire dans la cour de l'école Paul Bert à Couëron.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires ou modificatifs sur l'opération visée en objet ;

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°2 du lot 1 : VRD / gros œuvre aux marchés de travaux de construction d'un bâtiment modulaire dans la cour de l'école Paul Bert à Couëron avec l'entreprise Boisseau Bâtiment pour un montant de 2 973.48 € HT, soit 3 568.18 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 13/07/2023

Carole Grelaud
Maire



The image shows a handwritten signature of Carole Grelaud over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COUËRON' at the top and 'LOIRE-ATLANTIQUE' at the bottom, with a central emblem.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 17/07/23 au 17/09/2023

Transmise en Préfecture le : 13 juillet 2023